

Face aux **94% d'émissions de GES** du transport routier, le train en émet moins de **0,5 %** en réalisant **10 % des transports nationaux** ! Cette caractéristique unique est liée à son contact roue – rail, métal contre métal et à ses lignes à faibles dénivellations en partie électrifiées. Le train est le champion des mobilités durables, véritable levier de décarbonation des transports régionaux !

Et ce n'est pas tout, le train est également un mode de transport frugal !

La consommation « d'énergie de traction » du secteur des transports représente **32% de la consommation énergétique finale française** :



Face à un tel déséquilibre d'impact pour le changement climatique et la frugalité énergétique, notre engagement pour les citoyens et les générations futures est clair : **doubler la part modale du ferroviaire à l'horizon 2040** !

Pour développer la part du ferroviaire et des mobilités durables, il est nécessaire d'agir à la fois sur les **infrastructures ferroviaires** (gares et réseau) et sur les services (offre, intermodalité, inclusion...) afin de proposer une mobilité **décarbonée, compétitive et attractive**, portée par un **engagement sociétal d'entreprise exemplaire**.

Cette **1^{ère}** partie illustre nos réalisations 2024 dans cette perspective.

(Source = <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-energie-2024/7-conso-mat-finale-energie-par-secteur-et>)



« Le seul report de 10% de la part modale de fret et voyageurs de la route au rail remplirait 22% à 33% de l'objectif de décarbonation des transports de la France ».

Extrait de la contribution de Jean-Pierre Farandou,
Président-directeur général du Groupe SNCF
auprès de la Fondation Jean Jaurès « Le fer contre le carbone ».

